DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 3 -
SÉANCE N° 514 DU 26 SEPTEMBRE 2022

DEMANDE DE SUBVENTION AIDE AU DÉMARRAGE ET AU PROJET DE L'ASSOCIATION GOOD GOOD MOODS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18h12), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18h10), Solange Bruneau, Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20h15), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier (à partir de 18h08), Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet (à partir de 20h15), Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Marjorie François et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 30 septembre 2022

N° S514 - CRV - 3

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

DEMANDE DE SUBVENTION AIDE AU DÉMARRAGE ET AU PROJET DE L'ASSOCIATION GOOD GOOD MOODS

Rapporteurs : Camille Petron / Bruno Fléchard

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération de la ville de Laval en date du 9 mai 2022 portant sur la politique du Street art à Laval et autorisant le maire à conventionner avec l'association Good Good Moods,

Considérant que la ville de Laval souhaite poursuivre une politique active de soutien aux pratiques artistiques novatrices et émergentes dont fait partie le Street art,

Que les actions de l'association Good Good Moods concourent à cet objectif et renforcent le rayonnement de la ville ainsi que sa cohésion sociale et culturelle,

Que celles-ci nécessitent l'attribution d'une aide au démarrage,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le principe du soutien aux actions liées au démarrage de l'association Good Good Moods est approuvé.

Article 2:
L'attribution, à l'association Good Good Moods, d'une subvention de fonctionnement de 500 € et d'une aide au projet de 1 000 € au titre du fonds d'initiative citoyenne est approuvée.

Article 3
Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20220926-S514-CRV-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2022
Mis en ligne le 30/09/2022